



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 130808

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les mesures de carte scolaire pour la rentrée de septembre 2012. Dans la commune de Cuinchy, située dans le Pas-de-Calais, l'école élémentaire s'est vu confirmer la fermeture d'une classe alors qu'elle compte 130 élèves inscrits pour l'année en cours, soit plus de 21 élèves en moyenne par classe. En diminuant à cinq le nombre de classes de l'école élémentaire, en prenant en considération le départ en sixième des actuels élèves de CM2, sans oublier l'arrivée en CP des actuels élèves de grande section, la moyenne des élèves dans ces cinq classes passera à 24. La suppression d'une classe se traduira bien par la dégradation des conditions d'accueil des élèves et de travail des professeurs d'une école située en zone d'éducation prioritaire. La commune comptera très prochainement de nouvelles familles qui s'installeront dans des logements dont les constructions individuelles et collectives s'achèvent. Cette augmentation de la population cuinchinoise va entraîner une hausse à court, moyen et long terme du nombre d'élèves scolarisés dans l'école communale. La suppression d'une classe est donc contraire, non seulement à la qualité de l'enseignement, mais également à la logique. C'est une décision qui fait fi de toute projection raisonnable vers l'avenir. En conséquence, il lui demande de revenir sur cette décision et de rendre à l'école de Cuinchy la classe qui lui a été supprimée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130808

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mars 2012, page 2374

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)